

LA PLUME DES RELAIS



RAHIN ET CHÉRIMONT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ADMR
— pour tous, toute la vie, partout —

Dans ce numéro nous avons décidé avant la rentrée de faire un focus sur les moments importants du contrat de travail un petit rappel pour tous mais aussi un memento pour les nouvelles professionnelles ; suivront les rubriques habituelles

Nous vous souhaitons un bel été

NOS COORDONNÉES

Relais Petite Enfance

« Les P'tites Bouilles »

15 Grande Rue

70290 CHAMPAGNEY

Champagney: 03 84 23 18 79

Mail: rpechampagney@fede70.admr.org

Padlet: <https://padlet.com/rpechampagney/RP>

Trois cerises rouges
Tout en haut d'un cerisier
Se balancent Se balancent...
Je ne peux pas les attraper...
Trois groseilles rouges
Pendues à leur groseillier
Se balancent Se balancent...
Le pinson les a gobées...
Trois petites fraises rouges
Bien cachées sous les fraisiers....
Pas de chance Pas de chance !
L'escargot les a sucées !
Trois framboises rouges
Dressées sur leur framboisier
Je m'avance Je m'élançe...
C'est moi qui les ai mangées



Les moments importants du contrat de travail



Rappel: c'est l'employeur qui est responsable du contrat, qui doit se le procurer soit sur le site Pajemploi ou dans un RPE .

⇒ **Lors de la conclusion d'un contrat de travail avec un parent employeur plusieurs points sont à définir**

- Les modalités doivent être clairement notifiées (horaires, dates précises des congés pour les deux parties, tarif etc)
- Les demandes exceptionnelles (congés supplémentaires, changement d'horaires, pont etc) doivent faire l'objet d'une demande écrite avec réponse écrite quelle qu'elle soit

Les informations importantes qui doivent y figurer

- Nombre d'heures minimum par semaine
- Nombres de semaines de non accueil dans l'année d'où l'importance de notifier à chaque date anniversaire les dates de congés de chacun car cela impacte le calcul de la mensualisation

- Les spécificités de l'accueil de l'enfant si il y en a.



- Il est important de noter dans un agenda les jours et heures de présence de l'enfant

⇒ **Le premier salaire:**

- si le contrat est conclu en cours de mois ou si il y a une période d'adaptation le premier mois l'employeur doit alors minorer le salaires des heures non réalisées dans le mois

⇒ **Les congés payés**

- Date de calcul du nombre de congés acquis au 31 mai de chaque année

Exemple

- en année sur 52 semaines: vous avez conclu un contrat au 1er septembre 2024 les congés sont à calculer au 31 mai 2025. Les semaines prises avant le 31 mai ne sont pas acquises et doivent donc être déduites selon le calcul préconisé par la DREETS de Bourgogne Franche Comté (fiche salaire si absence disponible au RPE). A partir du mois de juin
- En année sur 46 semaines: vous avez conclu un contrat au 1er septembre 2024, les semaines de non accueil sont déduites; les congés payés acquis (calculés au 31 mai 2025) seront payés selon les modalités choisies dans le contrat (cf en une seule fois en juin, à la prise principale ou au fur et à mesure de la prise) et s'ajouteront à la mensualisation.

⇒ **La date anniversaire du contrat:**

A chaque date anniversaire du contrat il est important de faire le point avec l'employeur sur les modalités définies lors de la conclusion du contrat pour voir si par exemple le nombre de semaines d'accueil diffère ou non de l'année précédente.

Lors d'un contrat sur une année de moins de 46 semaines une régularisation est obligatoire (sans paiement) afin de comparer les heures prévues au contrat et les heures réellement travaillées. A la fin du contrat lorsqu'il y aura rupture la régularisation définitive sera calculée et donnera lieu ou non à un paiement

⇒ **Le livret d'accueil:** un outil qui permet d'échanger sur les attentes des employeurs quant à l'accueil de l'enfant (rythme sommeil, alimentation etc) se référant à la Charte d'accueil du tout petit (Disponible dans votre RPE)

⇒ Vous pouvez également utiliser un cahier de liaison qui consignera les moments importants de la vie de l'enfant

Ca s'est passé au RPE



Le 18 et 25 juin la CPAM est intervenue dans le cadre d'une action de prévention M't dents



Autour des Jeux Olympiques 2024

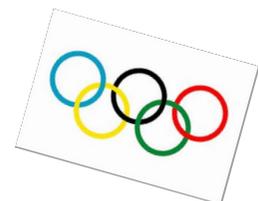


Vendredi 28 juin les jeux Olympiques: Jeux d'eau, lancer, parcours de roue, jeux de balles et équilibre etc....Que des médailles d'Or...



Sortie pique nique à l'Escargotière des Chênes avec intervention de S Rieth et ateliers sensoriels pour tout petits.

Nos amis des Eparses étaient avec nous pour cette belle journée de partage



LE COIN DES INFOS

VOTRE SITUATION CHANGE

Numéro de téléphone, déménagement, places disponibles (un enfant arrive ou part de chez vous) ... **Vous avez obligation de prévenir la DSSP de Vesoul (par courrier)** à l'adresse suivante :

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

PLACE DU 11^{ÈME} CHASSEUR

70006 VESOUL CEDEX

Pensez également à prévenir votre RPE pour nous prévenir de votre suspension voire arrêt d'activité. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 03 84 23 18 79 ou nous rencontrer au Relais.

LECTURE



Auteur et illustrateur: Bruno Nunes Coelho

Editions : Gallimard

Petite île vit seule, mais elle n'est pas solitaire ; elle a de nombreux compagnons : des oiseaux sauvages, des petits poissons, une baleine... un jour elle reçoit une visite un peu différente, celle d'un homme sur un petit bateau. Il s'installe et reste longtemps. Petite île découvre le plaisir d'avoir un ami et le manque quand il s'en va. La suite vous la découvrirez par vous-même

Auteur: Sam Taplin

Illustrations: Federica Lossa et Claire Ever (couverture)

Le cri des mouettes, le bruit des vagues et le sifflement des dauphins font partie des dix enregistrements à écouter dans ce beau livre tactile qui évoque les vacances au bord de la mer. Les tout-petits prendront plaisir à regarder à travers les trous, à suivre du doigt les chemins en creux, à observer et à commenter de nombreux détails au fil des illustrations pleines de charme.



INFOS



Fermeture RPE pour congés annuels d'été du 29 juillet au 16 août inclus



ACTIVITÉ D'ÉTÉ PEINTURE GLAÇONS

Matériel. La veille, mettre de l'eau dans un bac à glaçon, ajouter quelques gouttes de **colorant alimentaire** dans les compartiments en fonction des couleurs que vous souhaitez obtenir et déposer un bâtonnet dans chaque compartiment. Démoulez le lendemain et laissez les enfants s'exprimer sur une feuille